



Déclaration 2020 des ruches : Une progression constante à confirmer !

Bravo pour votre dynamique collective : **62455 apiculteurs en France détenant 1 584 273 ruches en 2019** soit près de 10% d'apiculteurs en plus et 9% de ruches en plus !

Année	Nombre d'apiculteurs 	Nombre de ruches 
2015	45 487	1 086 998
2016	50 131	1 316 458
2017	53 953	1 333 242
2018	56 773	1 453 605
2019	62 455	1 584 273

Rappelons que cette déclaration, dès la première ruche détenue, est un acte sanitaire concret et très utile. La performance des plans de maîtrise sanitaire en dépend !

Alors, pour préserver au mieux nos abeilles de nouvelles menaces, que ce soit le Frelon Asiatique *Vespa Velutina* ou le Petit Coléoptère *Aethina tumida*, maintenons cette bonne habitude d'aller sur le site mesdemarches.agriculture.gouv.fr pour déclarer nos ruches !

C'est un acte de civisme rendu obligatoire par nécessité sanitaire qui conditionne de plus les aides européennes affectées à la filière !

Tous responsables ! Nous le constatons encore : Des détenteurs de ruches ne remplissent pas cette obligation légale de base. Sensibilisons à la déclaration les apiculteurs autour de nous !

Nous vous tiendrons informés dès les premiers résultats de la campagne 2020 communiqués par la DGAI avec une synthèse détaillée sur la région !

La section apicole de la FRGDS NA est la structure sanitaire apicole qui fédère l'ensemble de structures sanitaires apicoles de la grande Région Nouvelle Aquitaine autour de projets communs visant à l'amélioration du sanitaire apicole sur la région. Issue de la fusion des sections apicoles des petites régions préexistantes en 2019 en partenariat avec l'ADANA et le GTV régional et ouverte à tous les apiculteurs, elle s'appuie sur les compétences et l'expérience du réseau des GDSA et des GDS multi espèces pour porter les projets sanitaires de la filière et favoriser l'accompagnement technique, la formation et l'information du plus grand nombre dans le domaine du sanitaire apicole !